

**AVIS PUBLIC**  
**Demande de dérogation mineure**  
**aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**, avis public est par le présent donné qu'une consultation publique débutera en date de ce jour par avis publié sur le site Internet de la Ville. Toute personne intéressée à émettre un avis sur cette dérogation ou obtenir des informations supplémentaires doit faire parvenir ses commentaires par écrit par courrier au 99, place Suzanne-Guité, New Richmond, Québec (GOC 2Bo) ou par courriel à l'adresse suivante : [greffe@villeneuve-richmond.com](mailto:greffe@villeneuve-richmond.com), **et ce, au plus tard le 2 août 2021, 16 h.** Pour de plus amples informations, vous pouvez également communiquer avec M. Jean-Sébastien Bourque au 418 392-7000, poste 9-229.

Un rapport de ces commentaires sera soumis au Conseil municipal qui par la suite statuera sur cette demande lors de la séance du 2 août 2021, 20 h.

**270, boulevard Perron Ouest**

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement à l'article suivant :

Article 5.1 – Grille 11

Autoriser une marge latérale de 4,4 mètres au lieu des 7,5 mètres prescrits pour l'agrandissement du bâtiment principal.

Donné à New Richmond  
Ce 16<sup>e</sup> jour de juillet 2021

Céline LeBlanc  
Greffière